

La République des savoirs (USR 3608, ENS-CNRS-Collège de France), réunie en Assemblée générale ce vendredi 17 janvier 2020, partage les inquiétudes qu'ont exprimé sociétés savantes, organisations professionnelles, syndicats et composantes des universités, à propos du projet de réforme du CAPES et des masters MEEF qui a été présenté le 20 novembre 2019, pour être ensuite reporté d'un an le 16 janvier 2020. La diminution des épreuves disciplinaires au profit d'épreuves ayant pour objectif d'évaluer les compétences pédagogiques des candidats ou leur capacité à agir en fonctionnaires et à incarner les valeurs de la République constituerait une régression pour la formation des enseignants. Par ailleurs, cette diminution creuserait encore la distance déjà existante entre le CAPES et l'agrégation, d'une part, et entre les Masters MEEF et les Masters Recherche, d'autre part, ce qui pourrait fragiliser les Masters Recherche, en particulier en dehors de Paris.

A l'unanimité des présents moins deux abstentions.

La République des savoirs (USR 3608, ENS-CNRS-Collège de France), réunie en Assemblée générale ce vendredi 17 janvier 2020, a pris connaissance des trois rapports remis le 23 septembre 2019 en vue d'une Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, intitulé « Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation ». Elle souhaite que, conformément à ce qui avait été annoncé, un temps suffisant soit consacré à l'élaboration d'une Loi de programmation pluriannuelle de la recherche ambitieuse, un temps qui est nécessaire pour la consultation des différentes catégories de personnels et une délibération véritable qui accorde tout son poids aux différentes positions. Sans cela, il est à craindre que, dans un climat économique et social dégradé, 1/ parmi les différentes mesures proposées, seules les mesures accentuant la précarisation des différentes catégories de personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur ne soient retenues, 2/ la mise en place autoritaire de ces mesures ne débouche sur des conflits difficiles à résoudre.

A l'unanimité des présents.